

Journal officiel

de l'Union européenne

C 205

Édition
de langue française

Communications et informations

51^e année

12 août 2008

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	II <i>Communications</i>	
	COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE	
	Commission	
2008/C 205/01	Non-opposition à une concentration notifiée (Affaire COMP/M.5245 — Wistron/Lite-On LCD Business) ⁽¹⁾	1
	IV <i>Informations</i>	
	INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE	
	Conseil	
2008/C 205/02	Relevé des nominations effectuées par le Conseil (Mois de: avril, mai et juin 2008) (domaine social)	2
	Commission	
2008/C 205/03	Taux de change de l'euro	4
	INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES	
2008/C 205/04	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale ⁽¹⁾	5

FR

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire (<i>suite</i>)	<i>Page</i>
2008/C 205/05	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale ⁽¹⁾	9
2008/C 205/06	Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale ⁽¹⁾	13

V *Avis*

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

Commission

2008/C 205/07	Notification préalable d'une concentration (Affaire COMP/M.5180 — Manitowoc/Enodis) ⁽¹⁾	17
2008/C 205/08	Notification préalable d'une concentration (Affaire COMP/M.5291 — Abenex Capital/Natixis Private Equity/Colbison SAS) — Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée ⁽¹⁾	18
2008/C 205/09	Notification préalable d'une concentration (Affaire COMP/M.5243 — CVC/RAG/Evonik) ⁽¹⁾	19



⁽¹⁾ Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

II

*(Communications)*COMMUNICATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE
L'UNION EUROPÉENNE

COMMISSION

Non-opposition à une concentration notifiée**(Affaire COMP/M.5245 — Wistron/Lite-On LCD Business)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2008/C 205/01)

Le 29 juillet 2008, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il puisse contenir. Il sera disponible:

- dans la section «concurrence» du site Internet Europa (<http://ec.europa.eu/comm/competition/mergers/cases/>). Ce site Internet propose plusieurs outils pour aider à localiser des décisions de concentrations individuelles, tel qu'un index par société, par numéro de cas, par date et par secteur d'activité,
 - en support électronique sur le site Internet EUR-Lex sous le numéro de document 32008M5245. EUR-Lex est l'accès en ligne au droit communautaire (<http://eur-lex.europa.eu>).
-

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'UNION
EUROPÉENNE

CONSEIL

**Relevé des nominations effectuées par le Conseil
(Mois de: avril, mai et juin 2008) (domaine social)**

(2008/C 205/02)

Comité	Fin du mandat	Publication au JO	Personne remplacée	Démission/ Nomination	Membre/ Titulaire/ Suppléant	Catégorie	Pays	Personne nommée	Appartenance	Date de la décision du Conseil
Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs	13.9.2008	C 242 du 7.10.2006	Mme Vesela KIROVA	Démission	Titulaire	Gouvernement	Bulgarie	M. Nikolay NIKOLOV	Ministry of Labour and Social Policy	14.5.2008
Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	30.11.2010	C 282 du 24.11.2007	—	Nomination	Suppléant	Travailleurs	Pologne	M. Piotr OSTROWSKI	OPZZ	28.4.2008
Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	30.11.2010	C 282 du 24.11.2007	M. Gavin MARIE	Démission	Suppléant	Employeurs	Irlande	M. Eamonn McCOY	IR/HR	28.4.2008

Comité	Fin du mandat	Publication au JO	Personne remplacée	Démission/ Nomination	Membre/ Titulaire/ Suppléant	Catégorie	Pays	Personne nommée	Appartenance	Date de la décision du Conseil
Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail	30.11.2010	C 282 du 24.11.2007	M. Roberto SANTOS SUAREZ	Démission	Suppléant	Employeurs	Espagne	M. Rafael GARCÍA MELGAR	—	28.4.2008
Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	7.11.2010	C 271 du 14.11.2007	—	Nomination	Titulaire	Employeurs	Slovénie	M. Igor ANTAUER	Association of Craft Activities of Employers of Slovenia	28.4.2008
Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail	7.11.2010	C 271 du 14.11.2007	Mme Maja SKORUPAN	Démission	Suppléant	Employeurs	Slovénie	M. Igor ANTAUER	Independent legal advisor	28.4.2008
Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes	31.5.2010	C 128 du 9.6.2007	Mme Marianne LAXÉN	Démission	Titulaire	Gouvernement	Suède	Mme Helén LUNDKVIST	Integration- och jämställdhetsdepartementet	14.5.2008

COMMISSION

Taux de change de l'euro ⁽¹⁾

11 août 2008

(2008/C 205/03)

1 euro =

Monnaie	Taux de change	Monnaie	Taux de change		
USD	dollar des États-Unis	1,5012	TRY	lire turque	1,7729
JPY	yen japonais	164,73	AUD	dollar australien	1,685
DKK	couronne danoise	7,4597	CAD	dollar canadien	1,6013
GBP	livre sterling	0,78165	HKD	dollar de Hong Kong	11,7233
SEK	couronne suédoise	9,3977	NZD	dollar néo-zélandais	2,1315
CHF	franc suisse	1,6202	SGD	dollar de Singapour	2,1126
ISK	couronne islandaise	122,24	KRW	won sud-coréen	1 551,11
NOK	couronne norvégienne	7,9975	ZAR	rand sud-africain	11,5484
BGN	lev bulgare	1,9558	CNY	yuan ren-min-bi chinois	10,2948
CZK	couronne tchèque	24,101	HRK	kuna croate	7,2076
EEK	couronne estonienne	15,6466	IDR	rupiah indonésien	13 773,51
HUF	forint hongrois	236,71	MYR	ringgit malais	4,9795
LTL	litas lituanien	3,4528	PHP	peso philippin	66,53
LVL	lats letton	0,7044	RUB	rouble russe	36,557
PLN	zloty polonais	3,266	THB	baht thaïlandais	50,647
RON	leu roumain	3,5735	BRL	real brésilien	2,4094
SKK	couronne slovaque	30,361	MXN	peso mexicain	15,2222

(¹) Source: taux de change de référence publié par la Banque centrale européenne.

INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 205/04)

Aide n°	XR 23/07
État membre	Autriche
Région	Kärnten
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Richtlinie Investitionen
Base juridique	Kärntner Wirtschaftsförderungsgesetz in der Fassung 59/2006 Allgemeine Geschäftsbedingungen des KWF (AGB)
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	28,4 Mio EUR
Intensité maximale des aides	15 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	18.1.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Kärntner Wirtschaftsförderungs Fonds Heuplatz 2 A-9020 Klagenfurt office@kwf.at
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.kwf.at/2007/RL_Investitionen_4.12.06.pdf
Autres informations	—

Aide n°	XR 24/07
État membre	Autriche
Région	Kärnten
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Richtlinie Unternehmens- und Projektentwicklung

Base juridique	Kärntner Wirtschaftsförderungsgesetz in der Fassung 59/2006 Allgemeine Geschäftsbedingungen des KWF (AGB)
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	3,17 Mio EUR
Intensité maximale des aides	15 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	18.1.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Kärntner Wirtschaftsförderungs Fonds Heuplatz 2 A-9020 Klagenfurt office@kwf.at
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.kwf.at/2007/Richtlinie-Unternehmensentwicklung_4.12.06.pdf
Autres informations	—

Aide n°	XR 25/07
État membre	Autriche
Région	Kärnten
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Richtlinie Strategische Projektentwicklung (Finanzierung)
Base juridique	Kärntner Wirtschaftsförderungsgesetz in der Fassung 59/2006 Allgemeine Geschäftsbedingungen des KWF (AGB)
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	6 Mio EUR
Intensité maximale des aides	15 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	18.1.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Kärntner Wirtschaftsförderungs Fonds Heuplatz 2 A-9020 Klagenfurt office@kwf.at
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.kwf.at/2007/Strategische_Projektentwicklung_Finanzierung_4.12.06.pdf
Autres informations	—

Aide n°	XR 116/07
État membre	Autriche
Région	Niederösterreich
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	ecoplus Richtlinien für Fördermaßnahmen im Rahmen des Programms LE/LEADER 2007-2013 in Niederösterreich
Base juridique	Gesellschaftsvertrag der ecoplus. Niederösterreichs Wirtschaftsagentur GmbH
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	3 Mio EUR
Intensité maximale des aides	15 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	1.6.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	ecoplus. Niederösterreichische Wirtschaftsagentur GmbH Lugeck 1 A-1011 Wien E-mail: headoffice@ecoplus.at
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.ecoplus.at/regionalfoerderung
Autres informations	—

Aide n°	XR 53/08
État membre	Lituanie
Région	87(3)(a)
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Priemonė „Intelektas LT+“
Base juridique	2008 m. kovo 17 d. Lietuvos Respublikos ūkio ministro įsakymas Nr. 4-104 „Dėl priemonės „Intelektas LT+“ projektų finansavimo sąlygų aprašo patvirtinimo“
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	84 Mio LTL
Intensité maximale des aides	50 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	23.3.2008
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr. 38/2 LT-01104 Vilnius
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=316439
Autres informations	—

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 205/05)

Aide n°	XR 38/08
État membre	Hongrie
Région	—
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Regionális beruházási támogatás a 4/2008 (II.14.) KvVM rendelet alapján
Base juridique	A környezetvédelmi és vízügyi miniszter 4/2008 (II.14) KvVM rendelete az egyes környezetvédelmi és vízügyi előirányzatok felhasználásának és ellenőrzésének szabályairól — 9. § (2) c), 23. §, 2. számú melléklet
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	21,1 Mio HUF
Intensité maximale des aides	50 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	15.2.2008
Durée	31.12.2010
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Környezetvédelmi és Vízügyi Minisztérium Fő u. 44-50 H-1011 Budapest
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.kvvm.hu
Autres informations	—
Aide n°	XR 45/08
État membre	Hongrie
Région	—
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	TIOP regionális beruházási támogatás
Base juridique	27/2007. (X. 10.) ÖTM rendelet a Társadalmi Infrastruktúra Operatív Program előirányzatából nyújtott, az Európai Közösséget létrehozó Szerződés 87. cikk (1) bekezdés hatálya alá tartozó támogatások felhasználásáról
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	4 189,5 Mio HUF

Intensité maximale des aides	50 %
	En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	10.10.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Nemzeti Fejlesztési Ügynökség Humán Erőforrás Programok Irányító Hatósága Pozsonyi út 56 H-1133 Budapest
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.nfu.hu
Autres informations	—

Aide n°	XR 46/08
État membre	Hongrie
Région	—
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	GOP K+F célra nyújtott regionális beruházási támogatások
Base juridique	22/2007. (VIII. 29.) MeHVM rendelet a Gazdaságfejlesztési Operatív Program K+F és innováció a versenyképességért prioritására és a Regionális Operatív Programok K+F és innováció tárgyú konstrukcióira rendelt források felhasználásának részletes szabályairól és a támogatás jogcímeiről
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	34 199 Mio HUF
Intensité maximale des aides	50 %
	En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	29.8.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Gazdaságfejlesztési Programok Irányító Hatósága Pozsonyi út 56 H-1133 Budapest
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.nfu.hu
Autres informations	—

Aide n°	XR 58/08
État membre	Hongrie
Région	Közép-Dunántúl
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Várpalota Város Támogatási Programja
Base juridique	Várpalota Város Önkormányzati Képviselő-testületének 11/2008. (III.21.) önkormányzati rendelete Várpalota Város Önkormányzatának Támogatási Programjáról
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	300 Mio HUF
Intensité maximale des aides	40 %
	En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	22.3.2008
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Várpalota Város Önkormányzata Gárdonyi Géza u. 39 H-8100 Várpalota varpalota@varpalota.hu
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	http://www.varpalota.hu
Autres informations	—
Aide n°	XR 90/08
État membre	Estonie
Région	87(3)(a)
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Tööstusettevõtja tehnoloogiainvesteeringu toetus
Base juridique	Majandus- ja Kommunikatsiooniministri määrus 4. juuni 2008 nr 44 „Tööstusettevõtja tehnoloogiainvesteeringu toetamise tingimused ja kord” (RTL, 12.06.2008, 48, 658)
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	8,3 Mio EUR
Intensité maximale des aides	40 %
	En conformité avec l'article 4 du règlement

Date de mise en œuvre	15.6.2008
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ettevõtluse Arendamise Sihtasutus Liivalaia 13/15 EE-10118 Tallinn
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	https://www.riigiteataja.ee/ert/act.jsp?id=12973194
Autres informations	—

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 1628/2006 de la Commission concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides nationales à l'investissement à finalité régionale

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 205/06)

Aide n°	XR 16/07
État membre	Autriche
Région	Burgenland
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Richtlinien betreffend die Gewährung von nicht rückzahlbaren Zuschüssen gemäß dem Landes-Wirtschaftsförderungsgesetz 1994 — WiföG
Base juridique	Gesetz vom 24. März 1994, über Maßnahmen zur Gewährleistung der wirtschaftlichen Entwicklung im Burgenland (Landes-Wirtschaftsförderungsgesetz 1994 — WiföG), mit dem gleichzeitig das Burgenländische Tourismusgesetz 1992 geändert wird, LBGl. Nr. 33/1994, in der Fassung des Gesetzes LGBl. Nr. 64/1998
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	20 Mio EUR
Intensité maximale des aides	30 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	1.1.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	WiBAG treuhändig für das Land Burgenland Marktstraße 3 A-7000 Eisenstadt
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.wibag.at http://www.wibag.at/dateien/downloads/Richtlinien_Regional_wifoeg.pdf
Autres informations	—
Aide n°	XR 44/08
État membre	Lettonie
Région	Īpaši atbalstāmās teritorijas: http://www.vraa.gov.lv/uploads/petnieciba/saraksts/IAT_saraksti_VRAAmajas-lapa_11-09-06.xls , kā arī Alūksne, Balvi, Bauska, Gulbene, Krāslava, Kuldīga, Ludza, Madona, Preiļi, Valka
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Atbalsts ieguldījumiem attīstībā īpaši atbalstāmajās teritorijās
Base juridique	MK 2007. gada 20. novembra noteikumi Nr. 798 "Darbības programmas "Uzņēmējdarbība un inovācijas" papildinājuma aktivitātes "Atbalsts ieguldījumiem sīko un mazo komersantu attīstībā īpaši atbalstāmajās teritorijās" īstenošanas kārtība"; Darbības programma "Uzņēmējdarbība un inovācijas" (375.–378. punkts); Eiropas Savienības struktūrfondu un Kohēzijas fonda vadības likums

Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	3,66 Mio LVL
Intensité maximale des aides	50 %
	En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	14.1.2008
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Certains secteurs uniquement
	NACE 1.1 red.: B6; B70201; B8; C10; C1001; C100200; C1003; C1004; C1005; C1006; C1009; C13; C15; C16; C1602; C19; C2001; C200200; C200300; C2004; C2005; C210200; C22; C23; C27; C28; C2901; C300200; C3003; C300909; C32; C330200; D35; E370000; F; H49; H51; H52; H53; I55; J5901; J6002; J630901; O84; P85; Q; R9100; R930109; R930209; S94; T; U990000
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Latvijas investīciju un attīstības aģentūra Pērses iela 2 LV-1442 Rīga
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	http://www.likumi.lv/doc.php?id=167639
Autres informations	—
Aide n°	XR 69/08
État membre	Hongrie
Région	—
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Regionális beruházási támogatás a 6/2008. (III.7.) GKM rendelet alapján
Base juridique	A Gazdasági és Közlekedési Minisztérium egyes fejezeti kezelésű előirányzataiból finanszírozott, állami támogatásnak minősülő felhasználások általános szabályairól szóló 6/2008. (III.7.) GKM rendelet
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	5 000 Mio HUF
Intensité maximale des aides	50 %
	En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	15.3.2008
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement

Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Gazdasági és Közlekedési Minisztérium Honvéd u. 13-15 H-1055 Budapest
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.gkm.gov.hu
Autres informations	—

Aide n°	XR 73/08
État membre	Hongrie
Région	—
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Decentralizált helyi önkormányzati fejlesztési támogatási programok: erületi kiegyenlítést szolgáló önkormányzati fejlesztések támogatása, önkormányzati fejlesztések támogatása területi kötöttség nélkül, leghátrányosabb helyzetű kistérségek felzárkóztatásának támogatása, települési önkormányzati szilárd burkolatú belterületi közutak burkolatfelújításának támogatása
Base juridique	47/2008. (III. 5.) Korm. rendelet a decentralizált helyi önkormányzati fejlesztési támogatási programok előirányzatai, valamint a vis maior tartalék felhasználásának részletes szabályairól
Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	14 870 Mio HUF
Intensité maximale des aides	50 % En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	5.3.2008
Durée	31.12.2008
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Önkormányzati és Területfejlesztési Minisztérium József Attila u. 2-4 H-1051 Budapest
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	www.otm.gov.hu
Autres informations	—

Aide n°	XR 74/08
État membre	Pologne
Région	Lubuskie
Intitulé du régime d'aides ou nom de l'entreprise bénéficiaire du complément d'aide ad hoc	Program pomocy regionalnej na nowe inwestycja
Base juridique	Art. 7 ust. 3 ustawy z dnia 12 stycznia 1991 r. o podatkach i opłatach lokalnych (j. t. Dz.U. z 2006 r. Nr 121 poz. 844 ze zm.) Uchwała Nr XI/75/07 Rady Miasta Kostrzyn nad Odrą z dnia 7 września 2007 r. w sprawie zwolnień przedsiębiorców od podatku od nieruchomości stanowiących pomoc regionalną na wspieranie nowych inwestycji (Dz. Urz. Woj. Lubuskiego Nr 92 poz. 1269)

Type de la mesure	Régime
Dépenses annuelles prévues	2 Mio PLN
Intensité maximale des aides	50 %
	En conformité avec l'article 4 du règlement
Date de mise en œuvre	28.9.2007
Durée	31.12.2013
Secteurs économiques	Tous les secteurs pouvant bénéficier d'aides régionales à l'investissement
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Burmistrz Miasta Kostrzyn nad Odrą Ul. Kopernika 1 PL-66-470 Kostrzyn nad Odrą Tel. (48) 95 727 81 05 podatki@kostrzyn.um.gov.pl
L'adresse internet de la publication du régime d'aides	http://kostrzyn.nowoczesnagmina.pl/?p=document&action=show&id=3006&bar_id=2113
Autres informations	—

V

(Avis)

**PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE****COMMISSION****Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.5180 — Manitowoc/Enodis)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2008/C 205/07)

1. Le 31 juillet 2008, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Manitowoc Company, Inc. («Manitowoc», États-Unis) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Enodis plc («Enodis», Royaume-Uni) par offre publique d'achat annoncée le 14 avril 2008.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Manitowoc: installations de restauration dans le secteur du «froid», y compris des machines à glaçons, des distributeurs de glaçons/boissons et des appareils de réfrigération à usage commercial, équipements de levage pour le secteur de la construction, construction navale, réparation navale et services de transformation,
- Enodis: équipements de restauration et de magasins d'alimentation, y compris des installations de chauffage et de refroidissement, des distributeurs de boissons et des dispositifs de lavage de vaisselle.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par fax [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.5180 — Manitowoc/Enodis, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
B-1049 Bruxelles

(1) JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.5291 — Abenex Capital/Natixis Private Equity/Colbison SAS)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 205/08)

1. Le 4 août 2008, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel les entreprises Abenex Capital (France) et Natixis Private Equity acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle en commun de l'entreprise Colbison SAS («France») par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Abenex Capital: gestion de fonds d'investissement,
- Natixis Private Equity: regroupement de l'ensemble des activités de capital investissement du Groupe Natixis avec une spécialisation aux investissements dédiés aux PME,
- Colbison SAS: restauration commerciale via l'enseigne «Buffalo Grill» et activités associées, hôtels.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par fax [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.5291 — Abenex Capital/Natixis Private Equity/Colbison SAS, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffes des concentrations
J-70
B-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.

⁽²⁾ JO C 56 du 5.3.2005, p. 32.

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.5243 — CVC/RAG/Evonik)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/C 205/09)

1. Le 1^{er} août 2008, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Clear Vision Capital Fund SICAV-FIS SA («CVC», Luxembourg) et la RAG Stiftung («RAG», Allemagne) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle en commun d'Evonik Industries AG («Evonik», Allemagne) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— CVC: conseils en investissement et en gestion à des fonds d'investissement,

— RAG: fondation de droit allemand qui est l'entité mère d'Evonik et de RAG (extraction du charbon),

— Evonik: produits chimiques, énergie et immobilier.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par fax [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.5243 — CVC/RAG/Evonik, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
B-1049 Bruxelles

(1) JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.